

LE STADE DES ALPES N'AURA PAS LIEU

Grenoble 2001-2008

Cette publication autoéditée revient sur une « résistance » grenobloise, son récit et son contexte. Cette résistance, atypique par la forme qu'elle a prise, par ses moyens d'actions et la sympathie qu'elle a suscitée, est celle de l'opposition à la construction d'un grand stade de football, dans le centre-ville de Grenoble. Décidé en 2001 par la mairie et la Communauté de Communes de l'agglomération grenobloise - toutes deux tenues par le parti socialiste - ce chantier a nécessité la destruction d'une partie du plus grand parc de la ville, le parc Paul Mistral. Dès son annonce, une vive opposition s'est développée contre cette décision et a par la suite pris de l'ampleur. Point culminant : la construction de cabanes dans certains arbres du parc, occupées ensuite pendant plus de trois mois.

Les origines du stade des Alpes

En 1995, lorsque le parti socialiste dirigé par Michel Destot remporte les élections municipales, le football grenoblois est composé de deux clubs municipaux amateurs : le *Norcap* et l'*Olympique Grenoble Isère*. En 1997, la municipalité décide de fusionner ces deux clubs en un seul, le *Grenoble-Foot 38*¹. Il s'agit d'une Société d'Économie Mixte (SEM) dont les actionnaires sont la mairie et quelques entreprises locales. Le but du *GF38* : passer du football amateur au football professionnel. L'objectif est atteint en 2001, le club grenoblois intègre la ligue 2 et brigue dorénavant la ligue 1². Mais pour avoir le droit de participer au championnat réunissant les vingt meilleures équipes de France, la *Ligue de Football Professionnelle* (LFP) impose de disposer d'un stade d'au moins 20 000 places. Avec ses 11 000 places, le stade Lesdiguières de Grenoble est trop petit.

Aux élections municipales de 2001, Michel Destot s'engage à construire un grand stade d'agglomération. Élu à 51% des voix au second tour avec le soutien des partis écologistes, le maire lance le projet. Deux emplacements sont en concurrence : l'ancien site Elf de Saint-Martin-d'Hères et le parc Paul Mistral, à la place du stade Charles Berty. Début mai 2001, une étude de faisabilité donne un court avantage à Grenoble³. Les travaux y sont estimés plus rapides et moins coûteux. Le 21 mai, la construction d'un stade de 30 000 places bâti sur un parking souterrain de 1 000 places est votée par le conseil municipal de Grenoble. Ce stade est conçu pour des matchs de football professionnel et « pour accueillir des matches de rugby et des événements culturels tels que des concerts, spectacles en plein air »⁴. Bien que l'opposition et les partis écologistes regrettent le manque de concertation et de débat, le projet est adopté avec sept abstentions. Partenaire de la ville de Grenoble, la Communauté de Communes de l'agglomération grenobloise (la Métro) valide également ce projet quelques jours plus tard. Elle en devient le maître d'ouvrage.

Premières oppositions

Un grand stade, en centre-ville, empiétant sur une partie du plus grand parc de la commune ? La nouvelle choque de nombreux Grenoblois. Dès juin 2001 est créée l'association *SOS Parc Paul Mistral* (SOSPPM). Forte de 500 adhérents, l'association entreprend des campagnes d'information

1 *Objectifs Rhône-Alpes*, janvier 2002

2 Au niveau professionnel, le Championnat de France de football est divisé en deux ligues: la L1 et la L2

3 *Le torchon dauphinois* n°1, mars-avril 2006

4 Site internet de la Métro : Communauté de Communes de l'agglomération grenobloise

contre le stade et demande notamment que chaque grenoblois puisse s'exprimer par référendum sur ce projet. De 2001 à 2003, *SOS PPM* recueille plus de 10 000 signatures pour un stade « *moins cher, moins grand et ailleurs* ». En octobre 2003, elle organise une « fête des arbres » qui réunit plusieurs centaines d'opposants.

Novembre 2003

Le chantier du stade débute et l'abattage des arbres semble imminent.

Le 2 novembre, trois jeunes grenoblois, amateurs d'escalade et accrobranchistes, montent dans un platane au centre de la zone du parc qui doit être détruite. Soutenus par des membres de *SOS Parc Paul Mistral*, ils pensent tenir quelques jours, le temps de créer un évènement médiatique. Au pied du platane, ils dressent une table avec tracts et pétitions. Des riverains les ravitaillent en boissons chaudes et nourriture.⁵ Trois cabanes sont construites dans les arbres environnants, perchées à dix et vingt mètres du sol. Au fil des jours, l'occupation prend de l'ampleur et une dizaine de personnes occupe le lieu de manière permanente (étudiants, lycéens, jeunes travailleurs...). Une cuisine permanente est organisée au sol, sous une tente de jardin. Le campement accueille et informe les promeneurs intrigués.

Décembre 2003

Au début du mois, un article plutôt favorable à l'occupation paraît dans *Libération*. Le lendemain, les journalistes se bousculent au pied des arbres. Les occupants, souvent baptisés « écocitoyens » ou « écowarriors », sont présentés comme de jeunes rebelles sympathiques mais inconséquents, s'opposant illégalement à une décision prise « démocratiquement » par les élus grenoblois. Face aux longues tribunes offertes aux pouvoirs institutionnels par les médias, la parole des opposants est globalement marginalisée.⁶

L'occupation se poursuit malgré le froid, la pluie, la neige et le vent. Les habitants du quartier et d'autres sympathisants bloquent ou retardent les ouvriers chargés de clôturer l'espace du chantier. Ils les empêchent physiquement de décharger barrières et palissades, déplacent les bornes en béton, rechargent eux-mêmes le matériel dans les camions et s'assoient sur les pelleteuses. Ces blocages sont l'occasion de discussions, favorisant les rencontres entre habitants du quartier, militants et étudiants.

Le 20 décembre, l'occupation est jugée illégale par le tribunal administratif de Grenoble.

Janvier 2004

Malgré son interdiction, l'occupation du parc s'étend. Une trentaine de personnes, notamment des étudiants, des squatteurs (entre autres ceux des *400 Couverts*⁷) rejoignent le campement et construisent de nouvelles cabanes. Une cuisine collective est installée, ainsi qu'un « infokiosk », sorte de petite librairie qui propose des brochures en libre accès sur l'écologie, la lutte contre les rapports de domination ou encore les mouvements sociaux. L'occupation devient de plus en plus conviviale et animée. Ainsi, des jeux collectifs, des ateliers de discussion ou encore des repas de quartier sont régulièrement organisés, réunissant des centaines de sympathisants et promeneurs. Des documentaires militants sont également projetés dans le théâtre occupé du Rio, à quelques centaines

5 Le récit de l'occupation du parc est emprunté à la brochure *Récits et analyses de l'occupation du parc Paul Mistral*, téléchargeable sur www.infokiosques.net

6 Pour en savoir plus, lire *Une petite analyse des communiqués des autorités grenobloises pendant l'occupation du parc Mistral*, texte téléchargeable sur www.infokiosques.net.

7 Un squat grenoblois avec four à pain, salle de spectacle, atelier-vélo, zone de gratuité... Très actif, il proposait régulièrement des soirées et des activités. Les habitants de ce lieu occupé en 2001 seront expulsés en août 2005.

de mètres du parc⁸.

Au fil des semaines, les revendications du campement s'élargissent. Au-delà de l'abattage des arbres, c'est la politique de développement de l'espace urbain qui est remise en cause : la destruction des lieux de rencontre non-marchands au profit d'espaces de consommation et de publicité, la mise à sac de l'espace public par des intérêts privés, l'asservissement des élus grenoblois aux industriels et aux financiers, le manque de contrôle des habitants sur leur lieu de vie. Des tracts dénoncent les constructions du multiplex de la Nef-Chavant et du quartier commercial Europôle, les projets de centre de recherches industrielles et militaires de Minatec, du tunnel de la rocade nord, ou encore du sillon alpin, un grand projet de conurbation de Valence à Genève⁹.

Le 24 janvier, *SOS Parc Paul Mistral* appelle à manifester. Plus de 4 500 personnes défilent dans les rues de Grenoble. Le cortège, hétéroclite, rassemble aussi bien des riverains souhaitant préserver leur espace de promenade que des libertaires ou des écologistes. Alain Carignon et des militants UMP sont également présents, bien qu'ils se heurtent au rejet des occupants du parc.

Février 2004

Le 2 février, les premiers arbres sont abattus. Il s'agit d'une rangée de platanes en bordure du chantier. Protégés par du grillage et une trentaine de CRS, les arbres sont inaccessibles au public. Toute la journée, plusieurs centaines d'opposants expriment vivement leur colère. Dans l'après-midi, alors que des platanes sont méthodiquement coupés, les manifestants parviennent à faire une brèche dans le grillage. Une soixantaine de personnes s'engouffrent dans le chantier et s'assoient autour des derniers platanes encore debout. Les CRS chargent à la matraque et délogent violemment les activistes. Menottée dans le dos, une personne est traînée à l'abri des regards puis frappée par un groupe de policiers¹⁰. Quatre personnes sont hospitalisées aux urgences, quatre autres envoyées en garde-à-vue.

Cette violence policière suscite une vive émotion parmi les opposants. La semaine suivante, la résistance redouble : construction de nouvelles cabanes au sol et dans les arbres, concerts improvisés, matchs de foot intergénérationnels, ateliers « accrobranche », tracts et affichages intensifs.

Le 10 février, plus de trois mois après le début de l'occupation, les autorités passent à l'offensive. A l'aube, escortés par des centaines de CRS et de gendarmes mobiles, des engins de chantier et trois camions-nacelles, des ouvriers installent des barrières pour isoler le campement. Les CRS dévastent les constructions au sol, expulsent brutalement les personnes qui n'ont pas eu le temps de monter dans les arbres. Rapidement, la vingtaine de cabanes et leurs soixante occupants sont cernés. La pression monte. Au sol, plusieurs centaines de personnes s'opposent inlassablement aux CRS. Dans les arbres, les occupants s'organisent pour tenir le plus longtemps possible. L'expulsion dure 3 jours, dans une ambiance de lacrymogène, de cris, d'altercations et de charges policières. Le 12 février, le GIPN déloge les derniers occupants, relâchés après contrôle d'identité. L'occupation est terminée.

8 En particulier *Life in the fast lane*, un film qui retrace une année d'occupation de maisons et d'arbres sur le tracé de la voie rapide M11 dans la périphérie de Londres en 1944. Le mouvement d'occupation, très populaire, s'est achevé par une expulsion spectaculaire de trois jours et l'annulation de nombreux projets d'aménagements routiers par le ministère des Transports anglais.

9 cf. *Planification urbaine et croissance à la grenobloise*, juin 2004 et *Le serpent alpin*, septembre 2007, textes disponibles sur www.piecesetmaindoeuvre.com

10 Le visage tuméfié, cette personne a porté plainte pour coups et blessures, plainte jusqu'à ce jour non examinée par la justice grenobloise. En revanche, les policiers ont porté plainte pour « outrage et rébellion » et en juin 2004, l'opposant au stade a été condamné à 150 euros d'amende. Il a fait appel et a finalement été relaxé en avril 2005.

L'opposition se poursuit dans les urnes et au tribunal

L'opposition contre le stade s'exprime aussi dans les urnes quelques semaines plus tard, lors des élections du conseil général de l'Isère. Le canton 1 oppose Jean-Paul Giraud, numéro 2 du parti socialiste isérois et Olivier Bertrand, candidat vert alors inconnu. La campagne, centrée sur la question du stade, se solde par la victoire d'Olivier Bertrand le 28 mars. Au deuxième tour, il obtient 55% des voix. Un désaveu pour la politique municipale.

La lutte contre le stade se poursuit également au Tribunal. *SOS Parc Paul Mistral* et l'*Association Démocratie Écologie Solidarité* (ADES)¹¹ déposent plusieurs dizaines de recours juridiques. Première victoire le 31 mars 2004 : le permis de construire du stade est suspendu pour non-respect des lois concernant la démocratie de proximité, en particulier l'absence de délibération au sein de la Métro suite à l'enquête publique de 2003. Les travaux sont stoppés net. Quelques jours plus tard, Michel Destot convoque un conseil municipal extraordinaire et délivre un nouveau permis. La situation se renouvelle en février 2006, lorsque la cour administrative d'appel de Lyon déclare le nouveau permis de construire du stade périmé : dès le lendemain, la mairie redépose un nouveau permis.

Le 15 janvier 2007, la Cour administrative d'appel de Lyon déclare illégale l'opération du grand stade d'agglomération de Grenoble : l'enquête publique de 2003 n'a pas concerné l'ensemble des habitants de l'agglomération alors qu'il s'agit d'un projet d'équipement conçu sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération. Ce jugement ne concernant que le permis délivré en 2004, les autorités décident de poursuivre le chantier. Et ce malgré le recours juridique déposé contre le permis délivré en 2006, dont le jugement sera certainement rendu une fois le stade inauguré.

Au total, plus de soixante-dix actions juridiques sont lancées contre le stade.¹² Pendant que les tribunaux examinent encore, au moment où nous réalisons cette publication, des irrégularités techniques et démocratiques pointées par *SOS Parc Paul Mistral* et le parti écologiste, le chantier avance à grands pas.

Propagande municipale

Tirant les leçons de la mobilisation contre le stade, la mairie et la Métro lancent une vaste contre-offensive médiatique. Elles commencent par effacer les dernières traces de l'occupation. Pour faire disparaître les tags antistade qui tapissent la palissade entourant le chantier, la mairie passe un contrat avec l'association *CH2* et ses graffeurs. L'été 2004, ces artistes subventionnés recouvrent les slogans de lutte sous d'immenses fresques verdoyantes.

Les institutions organisent, en mai 2004 une consultation publique sur « *l'agrandissement, l'aménagement et l'embellissement* » du parc Mistral. Si une extension sur les bords de l'Isère est proposée, aucune question ne permet cependant de remettre en cause le grand stade. En revanche, les Grenoblois découvrent dans leur boîte aux lettres une plaquette présentant « *une nouvelle entrée de ville apaisée et embellie* ». Sur la couverture, un dessin représente le stade et ses environs, entourés d'arbres verdoyants. Plusieurs édifices ne sont pas représentés - dont les grandes cheminées d'évacuation des gaz du parking souterrain -, la taille du stade est minimisée, les bâtiments de la mairie sont colorés en verts alors qu'ils sont noirs, peu de voitures sont dessinées sur le boulevard Jean Pain - pourtant emprunté par 60 000 véhicules chaque jour.

11 Un des partis écologistes grenoblois

12 *Grenoble et moi*, 05/10/06

Bientôt fleurissent dans toute la ville des affiches « *Parc Paul Mistral + grand* », avec une promesse de dix hectares supplémentaires en ouvrant le parc vers les bords de l'Isère. Des plaquettes vantent notamment la réalisation de « *petits amphithéâtres de verdure en pente douce, propices à la contemplation, à la détente et à la promenade* ». Deux ans plus tard, les amphithéâtres sont construits, situés à quelques mètres du bruyant échangeur routier des Sablons - pourtant réduit en 2006. Il en va de même pour le reste de l'extension, coupée en plusieurs endroits par des routes et le tram.

En parallèle de cette campagne de communication, les services municipaux font pression sur *SOS Parc Paul Mistral*. Les stands de l'association sont régulièrement interdits, sans réelle explication, ses militants se voyant à plusieurs reprises intimidés par la police municipale et menacés de poursuite judiciaires. Michel Destot exprime sa colère dans une lettre à François Hollande, le 25 août 2006 : « *l'action qu'il [le président de SOS PPM] conduit interroge les législateurs que nous sommes sur les détournements possibles du droit par des minorités qui cherchent à empêcher à tout prix la mise en oeuvre de décisions démocratiques. J'espère que nous aurons prochainement l'occasion d'échanger sur ce sujet, une fois revenus aux responsabilités* ». La même année, la mairie menace *SOS Parc Paul Mistral* d'un procès suite à une campagne d'autocollants « *Stade sans permis* » non signés. Notons qu'aucune menace similaire ne semble avoir touché les jeunes socialistes inondant la ville d'autocollants « *Impose toi dans le débat* », lors des élections présidentielles de 2007.

Enfin, aux médias locaux s'étonnant du budget du stade, les autorités sous-entendent que le surcoût est en grande partie le résultat de l'opposition au projet. Dans les faits, le coût de cette opposition est estimé à 100 000 euros pour l'arrêt des travaux en mars 2004, 300 000 euros pour la clôture et la surveillance du chantier, et 80 000 euros de frais de justice³. Ces sommes correspondent à moins de 1% du coût final du stade, estimé à 75 millions d'euros fin 2007. Et presque 90 millions en incluant le parking, soit plus de 30 000 euros la place de parking.¹³ Ce surcoût contribue à l'endettement déjà critique de la Métro, son encours de la dette étant passé de 165 à 300 millions d'euros entre 2000 et 2007¹⁴. Le stade d'agglomération sera loué environ 500 000 euros au *GF38* chaque saison¹⁵, ce qui, selon les élus écologistes de la Métro, ne permettra pas de couvrir les frais de fonctionnement, estimés à plusieurs millions d'euros par an¹⁶.

Tiroir-caisse pour les industriels du divertissement et gouffre pour les finances publiques, le stade des Alpes est un projet de prestige, décidé par quelques élus sans l'accord explicite de la population, imposé par la propagande, les passages en force juridiques et les coups de matraques. Dans de telles conditions, la résistance d'une partie de la population était et reste légitime.

Bien sûr, les pétitions, les tracts, les manifestations, l'occupation et les recours juridiques n'ont pas suffi à stopper ce projet oligarchique et capitaliste. Mais ce fût une période politique riche. Une période où des personnes d'horizons différents se sont rencontrées, ont discuté, ont échangé, ont réfléchi, ont tissé des liens, dont certains perdurent encore. Malgré l'expulsion des occupants en février 2004 et l'obstination avec laquelle les élus ont tenté d'occulter cette lutte, celle-ci persiste dans nos mémoires. Sept ans après les premières mobilisations contre le stade, quatre ans après l'occupation des arbres du parc Paul Mistral et son expulsion, les autorités grenobloises seraient pourtant ravies de faire croire à la population que « *l'opposition au stade n'a pas eu lieu* ». Au contraire, nous souhaitons par cette publication raviver le souvenir d'une résistance inspirante pour les luttes à venir, à Grenoble comme ailleurs. C'est pourquoi « *le stade des Alpes n'aura pas lieu* ».

13 *Dauphiné Libéré*, 04/09/07. Selon l'ADES, 90 millions d'euros représentent le budget de construction de plus de 2 000 logements sociaux, ce qui permettrait de répondre - en partie - aux 4 500 dossiers en attente.

14 *Dauphiné Libéré*, 13/10/07

15 <http://fr.uefa.com>, 13/07/07

16 *Rouge et Vert*, juillet 2006

PS N°1

Été 2003 : arguments contre la construction du stade

Un grand stade n'est pas nécessaire pour le football grenoblois

En 2003, le conseil d'État émet un avis signalant que la *Ligue de Football Professionnelle* n'a pas le droit d'exiger un stade d'au moins 20 000 places pour évoluer en Ligue 1³. Cette position sera confirmée par une mission parlementaire d'évaluation et de contrôle en 2005. Dans ces conditions, sachant que selon la *Ligue de Football Professionnelle*¹⁷, le GF38 a rassemblé 5 300 spectateurs en moyenne par match, de la saison 2001/2002 (montée du club en ligue 2) à la saison 2006/2007, la réhabilitation du stade Lesdiguières semble suffisante. Même le mensuel *Les cahiers du football*¹⁸, pourtant entièrement consacré à ce sport, dénonce en 2002 l'aberration d'un tel projet dans un article intitulé *Les élus au stade de la mégalomanie*. Il soutient que « *la Ligue n'est pas seule responsable du surdimensionnement des stades français. Les villes et leurs élus y participent aussi pour des raisons souvent opportunistes, sans trop en mesurer le caractère aléatoire et les conséquences* ». L'article conclut : « *il est donc évident que les élus et dirigeants grenoblois veulent aller un peu vite en besogne. A l'heure actuelle, les besoins des supporters du club sont loin de ceux auxquels pourra répondre le futur stade* ».

La décision de construire le stade n'est pas démocratique

Noyée parmi de nombreuses promesses électorales, la construction du stade n'a pas réellement fait l'objet d'une large concertation publique. Seuls les représentants des trois unions de quartiers riverains du parc ont été consultés, dans une ville qui se targue pourtant d'être un modèle de démocratie participative.

Préserver le "poumon vert" de Grenoble est plus important que le stade

A cheval sur l'ancien stade Charles Berté et sur une partie du parc, la construction du grand stade nécessite l'abattage de trois cents arbres, dont certaines essences rares et centenaires. Cette décision d'une mairie à majorité PS-Verts intervient dans une ville parmi les plus polluées de France (soixante jours de pic de pollution en 2003¹⁹), où les surfaces d'espaces verts par habitant sont déjà particulièrement faibles comparées à la plupart des grandes villes françaises.

Le coût du stade a déjà doublé entre 2001 et 2003

En mai 2001, le budget voté pour la construction du stade et du parking souterrain avoisine les 30 millions d'euros. En 2003, ce budget grimpe à 55 millions d'euros, suite à une erreur dans l'étude des sols et la nécessité de construire des fondations plus profondes. Dans le même temps, la capacité du stade passe de 30 000 à 20 000 places (extensibles à 28 000), celle du parking sous le stade de 1 000 à 480 places³. Ces 55 millions d'euros sont autant de dépenses publiques en moins pour d'autres chantiers vitaux, en particulier celui du logement social, secteur en crise dans l'agglomération.

* * *

17 www.lfp.fr

18 Avril 2002

19 *Libération*, dossier « Grenoble l'enviée » 24-25/04/04

PS N°2

Investissements publics, profits privés

En octobre 2004, un événement vient renforcer l'image d'un stade public au service d'intérêts privés. Le groupe japonais *Index Corporation*, fournisseur de composants et de contenus pour téléphones mobiles (sonneries, fonds d'écran, vidéos, jeux, horoscopes...), prend le contrôle du *GF38* en rachetant les actions détenues par la mairie. Le club grenoblois, désormais Société Anonyme, devient l'un des rares clubs français - avec le PSG - à appartenir à des investisseurs étrangers. But recherché ? Pour le *GF38*, il s'agit d'augmenter sa capacité financière, facteur aussi décisif que les talents sportifs pour évoluer dans le football professionnel. Pour *Index Corporation*, acquérir le club de football grenoblois est avant tout un placement financier : « *Ce ne sont pas des philanthropes : quand ils investissent un euro, il faut que cela leur en rapporte deux* »²⁰ reconnaît Jean Mouton, secrétaire général du *GF38*.

Dans cette course au profit, le stade occupe une place de choix. Le *GF38* rêve d'en faire un grand pôle de spectacle, de publicité et de consommation. Pour attirer les foules et les annonceurs, le stade sera un véritable « *showroom high-tech* ». Ainsi, des écrans géants interactifs diffuseront non seulement des messages publicitaires, mais également des SMS ou des vidéos 3G de spectateurs. Ces dispositifs seront orchestrés par *Index Multimédia*, une filiale d'*Index Corporation* gérant les envois de SMS de la *Star Academy*. Pour régler la billetterie, des cartes à puce seront proposées, valables également pour le tram, les boutiques et les buvettes : « *Connaissant ainsi ce que les supporters consomment, on pourra leur faire des bons de réduction ou cadeaux* »²¹ se félicite Jean Mouton. « *On veut que les spectateurs viennent avant et restent après les matchs.* »²², « *Grâce au stade, les Japonais n'auront plus besoin de donner d'argent. Ce sera tout "bénéf" !* »²³ exulte Pierre Mazé, président délégué du *GF38*. Les outils sécuritaires seront aussi utilisés, avec un contrôle d'accès automatisé et une vidéosurveillance intelligente.²⁴

20 *Acteurs de l'économie*, juin 2007

21 *Acteurs de l'économie*, juin 2007

22 *Le Parisien*, 02/11/05

23 *Acteurs de l'économie*, juin 2007

24 www.lequipe.fr, 14/02/07